

Déclaration liminaire

Samedi 16 janvier, en plein état d'urgence, près de 200 000 manifestants dans toute la France sont à nouveau descendus dans la rue, pour exiger le retrait de la proposition de loi « sécurité globale » (L.S.G.) et tous les textes liberticides qui l'accompagnent, à commencer par le projet de loi dit « confortant les principes républicains ». La FNEC FP-FO appellent à poursuivre le combat contre la répression, pour la défense des libertés, et préparent la mobilisation du 30 janvier.

Le chaos dans les écoles, les collèges, les lycées et les services se poursuit. Entre mars 2020 et janvier 2021, aucun réel plan de recrutement n'a été mis en œuvre pour réduire les effectifs par classe afin de permettre aux enseignants de travailler dans la sérénité et à tous les élèves de reprendre le chemin de l'école à égalité.

Le ministre avait pourtant reconnu de fait la situation intenable mais il a choisi la voie de l'uberisation avec des contrats de 3 mois pour les AED et les professeurs des écoles. Compte tenu de ces conditions inacceptables, les candidats se sont limités à la portion congrue et rien n'est réglé : les absences non-remplacées se multiplient...

Au lieu de répondre à cette revendication de recrutement de postes statutaires notamment par le biais de la liste complémentaire comme le portent depuis des mois les organisations syndicales avec la FCPE, les nouvelles annonces du premier ministre et du ministre rajoutent encore de la déréglementation. Dans son scénario, le ministre propose même de laisser les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} travailler en autonomie, à mi-temps chez eux. Cela se passe de commentaires.

Il y a une alternative à la décision de fermer les universités, de réduire les horaires des lycéens par deux, de laisser les personnels se débrouiller avec les moyens du bord, établissement par établissement.

Il y a une alternative à sacrifier une génération d'élèves et d'étudiants, certains poussés au suicide, d'autres arrêtés parce qu'ils manifestent pour défendre leur droit à l'instruction. C'était à la Sorbonne, il y a quelques jours.

Le ministre semble se satisfaire de ce scénario catastrophe et l'organiser puisque 1880 suppressions de postes sont annoncées pour 2021 dans le second degré. Les DHG tombent dans les collèges et les lycées et c'est l'hémorragie. Dans le premier degré, les créations sont largement insuffisantes pour tenir les engagements ministériels (GS à 24 et dédoublement des GS en éducation prioritaire, décharges - même minimales - de direction) et de nouvelles vagues de fermetures de classes sont annoncées dans les départements. Les postes de remplaçants font défauts. Dans tous les services (administratifs, médico-social...), les postes manquent, et il faut ajouter les nouvelles menaces qui pèsent sur l'Éducation prioritaire et la médecine scolaire avec la loi 4D.

Les personnels, avec leurs syndicats, n'acceptent pas ce scénario, toutes comme ils n'acceptent pas l'avalanche de réformes qui aboutissent à la remise en cause de leurs garanties statutaires, contenues notamment dans les mesures du Grenelle qui entérine de surcroît l'austérité salariale.

Pas plus qu'ils n'acceptent la dégradation de leurs conditions de travail, l'augmentation sans limites de la charge de travail, la territorialisation de l'éducation nationale et de ses services.

Ils rejettent la réforme du baccalauréat, du lycée et Parcoursup parce que c'est l'inégalité à tous les étages. Depuis le 20 janvier 2021, les élèves de Terminale sont appelés à émettre des vœux d'orientation sur la plateforme Parcoursup, alors que la réforme du lycée s'applique. La pression est énorme pour les lycéens qui se demandent s'ils feront vraiment leur prochaine rentrée dans le supérieur. La suppression des heures de cours place les personnels dans une situation intenable pour préparer leurs élèves.

Cette pression est rendue encore plus forte par la situation de chaos que connaissent les lycées depuis un an. Après avoir supprimé les épreuves terminales du Baccalauréat l'an dernier, le ministre Blanquer a de nouveau saisi l'opportunité de la crise sanitaire pour généraliser le contrôle continu. Un choix particulièrement scandaleux, au vu des conditions d'apprentissage que le ministre a lui-même sciemment dégradées.

La majorité des organisations a dénoncé avec force l'ordonnance du 24 décembre qui permet de changer les règles des examens 15 jours avant. Certes, cela ne concerne pas que le baccalauréat. Certes, l'ordonnance est la même, mot pour mot, que celle prise l'année antérieure. Pour FO, on ne saurait s'en réjouir. C'est même bien plutôt ce qui devrait inquiéter le ministère et le gouvernement.

C'est pour cette raison que les organisations syndicales SNES-FSU, SNFOLC, CGT Educ'action, SUD Education, SNALC et SNCL-FAEN ont réaffirmé leur attachement aux épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes, garantes de la valeur nationale du diplôme et de l'égalité des candidats face à l'examen et demandent leur rétablissement dès cette année et l'abandon du contrôle continu.

C'est pour toutes ces raisons que la FNEC FP-FO appelle les personnels à répondre à l'appel inter-syndical FO-FSU-CGT-SUD-SNCL-SNALC et donc « à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation.

Compte- rendu

Plusieurs textes étaient à l'étude de ce CSE. Vous trouverez ci-dessous les interventions de la FNEC FP-FO et les votes des textes sur lesquels nous avons émis un avis.

Projet d'arrêté portant création de l'enseignement de spécialité et de l'épreuve terminale de spécialité « Education physique, pratiques et cultures sportives »

La FNEC FP-FO est intervenue pour indiquer que ce projet d'arrêté s'inscrit dans le cadre de la réforme du lycée dont nous demandons le retrait. Nous ne discuterons donc pas des aménagements d'une réforme que nous combattons. Nous formulons néanmoins plusieurs remarques : cette nouvelle spécialité se met en place sans moyen supplémentaire. Cela accentuera inévitablement la concurrence entre les disciplines. Nous rappelons les 1880 suppressions de postes dans le second degré. Aucun poste d'enseignant en EPS n'est créé alors que 43 518 élèves supplémentaires sont attendus. La FNEC FP-FO s'inquiète également du sort que le ministre entend réserver à l'enseignement de l'EPS. En effet, après les 2S2C qui menace d'externalisation cet enseignement, ce sont maintenant les mesures annoncées le jeudi 14 janvier, au prétexte de la situation sanitaire, qui interdit les pratiques sportives en intérieur et place de fait les collègues en quasi-impossibilité de fonctionner. Cela provoque la colère légitime des personnels. La FNEC FP-FO soutient toutes les initiatives des P.EPS en défense de leur discipline. La FNEC FP-FO ne prendra pas part au vote sur ce projet de décret.

En réponse aux différentes interventions, l'administration indique qu'aucun moyen supplémentaire n'est effectivement prévu pour mettre en place cette spécialité et qu'aucune consigne impérative ne sera donnée. Elle précise également que les équipes pédagogiques des établissements qui seront concernés

par cette spécialité pourront s'organiser de manière interdisciplinaire en faisant intervenir des professeurs de SVT par exemple. Cela se décidera au niveau local...

Vote :

Pour 30 (dont UNSA, CFDT)

Abstention 28 (dont FSU, FCPE)

Contre 1

Ne prend pas part au vote 9 (dont CGT, FO)

Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel.

Il s'agit dans ce décret d'introduire la possibilité d'effectuer des « ateliers philo » en lycée professionnel.

La FNEC FP-FO a indiqué qu'elle était favorable à l'introduction de l'enseignement de philosophie dans les lycées professionnels. Il s'agit en effet d'une question d'égalité de traitement des élèves des lycées professionnel qui voient l'absence de cet enseignement comme une discrimination vis-à-vis de leurs camarades des lycées généraux et technologiques.

Ceci étant dit, même s'il s'agit pour nous d'un premier pas, ce projet d'arrêté pose plusieurs problèmes. Comme pour le texte précédent, cet enseignement est proposé sans qu'aucun moyen ne soit budgété. Il aura donc un impact sur les autres enseignements et réduira des horaires disciplinaires, ce qui ne nous convient pas. Nous envisagerions plutôt un réel enseignement de la philosophie, à temps plein sur un temps hebdomadaire inscrit à la grille horaire. Cela pose également le problème de qui intervient pour effectuer cet enseignement. Nous sommes favorables à ce que cela soit clairement identifié ce qui pose également la question du concours.

C'est pourquoi, pour toutes ces raisons, la FNEC FP-FO s'abstiendra sur ce projet d'arrêté et poursuivra ses interventions pour que les revendications que nous portons puissent être satisfaites.

Un vœu est proposé par la FSU qui « *demande au ministère de dégager 26 heures annuelles (1 heure par semaine) prisent sur le volume des 91 heures annuelles d'accompagnement au choix d'orientation en terminale et de faire apparaître clairement cet enseignement dans les grilles pour assurer son développement. En prenant sur les modules d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études qui dispose dans les grilles horaires d'un volume d'heure important et non encore fléché, cet enseignement pourrait être mise en œuvre plus facilement.* »

La FNEC FP-FO a considéré que cet amendement n'était pas de nature à régler les problèmes que nous avons posés puisque les questions de manque de moyens supplémentaires et d'impact sur les enseignements disciplinaires demeurent.

La FNEC FP-FO a donc indiqué qu'elle s'abstiendrait également sur ce vœu.

Vote sur le vœu proposé par la FSU :

Pour 40

Abstention 26 (dont FO)

Contre 1

NPPV 0

Vote sur l'arrêté :

Pour 18

Abstention 21 (dont FO)

Contre 28

NPPV 0

10) Décret du relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation

11) Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 février 2020 relatif à certaines règles de fonctionnement de la plateforme Parcoursup

Ces décrets ont pour objectif « d'aménager » parcoursup. L'un viserait à offrir « plus de transparence », l'autre à augmenter le nombre de vœux possibles.

Pour la FNEC FP-FO, le meilleur moyen d'offrir « plus de transparence » ou de ne pas limiter les vœux, c'est de retirer parcoursup ! La FNEC FP-FO demande le retrait de Parcoursup qui est une machine à vider l'Université et constitue un outil pour sélectionner, trier socialement, et barrer l'accès de milliers de jeunes à une formation universitaire.

La FNEC FP-FO n'accepte pas cette logique d'individualisation, de mise en concurrence et de privatisation dans laquelle le gouvernement veut faire basculer l'Ecole et revendique le retour à un baccalauréat, premier grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post-bac et aux établissements de leur choix !

La FNEC FP-FO ne prendra donc pas part au vote sur l'aménagement d'un dispositif que nous refusons.

Vote texte 10 :

Pour 23

Abstention 2

Contre 27

NPPV 8 (dont FO)

Vote texte 11 :

Pour 23

Abstention 28

Contre 2

NPPV 8 (dont FO)